

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance du 8 mai 2019**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à **20h** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	M. Fernand Croteau, représentant M. Raymond St-Onge, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Martin Beaulac, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Eric Dupont, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

**et tous formant quorum**

**Assistent également à cette séance :**

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe  
Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Mario Lyonnais annonce le décès de M. Harold Atkinson, un pompier du SSIR, à qui on a remis il y a quelques temps une médaille pour ses 40 ans de service. M. Atkinson a succombé à un cancer. M. Lyonnais offre ses condoléances à la famille et amis.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Financement temporaire – ingénierie fibre optique
- 10.2 MADA – appel de projets 2019-2020
- 10.3 FARR – autorisations générales
- 10.4 Fermeture de l'urgence du CLSC

**RÉSOLUTION # 2019-05-86  
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Martin Beaulac

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel qu'amendé en laissant l'item « AFFAIRES NOUVELLES » ouvert.

**ADOPTÉE**

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 5. INTERVENANTS
- 6. FINANCES
  - 6.1 Attribution des fonds
  - 6.2 Liste des encaissements et déboursés
  - 6.3 Liste des comptes à payer
- 7. ADMINISTRATION
  - 7.1 Correspondance
- 8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
  - 8.1 Avis de conformité
    - 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement no.1579 modifiant le règlement de zonage no.334
- 9. GÉNÉRAL
  - 9.1 Ouverture d'un concours – adjoint à l'inspecteur régional en bâtiment
  - 9.2 Recyclage du verre
  - 9.3 Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)
  - 9.4 Cours d'eau
  - 9.5 Invitations / colloques

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

- 9.6 Demande d'aide financière et/ou d'appui
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
  - 10.1 Financement temporaire – ingénierie fibre optique
  - 10.2 MADA – appel de projets 2019-2020
  - 10.3 FARR – autorisations générales
  - 10.4 Fermeture de l'urgence du CLSC
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 2019-05-87  
adoption du procès-verbal – séance du 10 avril 2019**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Eric Dupont

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 10 avril 2019 soit accepté tel quel ( ) ou tel qu'amendé ( ) avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**5. INTERVENANTS**

**6. FINANCES**

**6.1 Attribution des fonds**

**6.2 Liste des encaissements et déboursés**

Les recettes, pour la période du 4 avril au 3 mai 2019, sont de 285 400 \$ (subvention MTQ pour transport collectif 2018, vente pour taxes, factures diverses, subvention entente culturelle, TPS TVQ, contributions et subventions SHQ, cours d'eau, quotes-parts, loyer poste SQ, intérêts).

Les déboursés pour la même période sont de 505 800 \$ (rémunérations, déplacements, DAS, programmes de rénovation, ventes pour taxes, fournitures de bureau, entretien équipements, poste SQ (électricité, conciergerie, climatisation, produits d'entretien, déneigement toiture, intérêts toiture), SUMI (lettrage véhicules, installation de signalisation, véhicule côte-à-côte, clignotants et sirènes pour véhicules), fonds culturel, aliments et breuvages, cotisations, cours d'eau, téléphonie IP et cellulaires, entretien fibre VVB, fibre optique (permis, travaux préparatoires, location infrastructures, intérêts sur emprunts), Sigale, FARR, électricité lots intra, internet, loyer).

**6.3 Liste des comptes à payer**

**RÉSOLUTION # 2019-05-88  
acceptation des comptes à payer au 3 mai 2019**

CONSIDÉRANT le règlement no.335 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 3 mai 2019, ainsi qu'il suit :

	<b>FOURNISSEUR</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TOTAL</b>
1	Télébec s.e.c.	travaux prép. – Deschailons travaux prép. – St-Grégoire	8 868.02 13 123.25	21 991.27
2	Cogeco	location torons	1 434.71	1 434.71
3	Infoteck	serveur principal	14 399.29	14 399.29
4	Télébec ltée	permis, location, travaux prép. permis, location, travaux prép.	13 972.47 10 675.20	24 647.67
5	Hydro-Québec	analyse, travaux prép.	7 772.32	7 772.32
				<b>70 245.26</b>

**ADOPTÉE**

**7. ADMINISTRATION**

**7.1 Correspondance**

**8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 Avis de conformité**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**8.1.1 Ville de Bécancour – règlement no.1579 modifiant le règlement de  
zonage no.334**

**RÉSOLUTION # 2019-05-89  
avis de conformité à la ville de Bécancour  
règlement no.1579 modifiant le règlement de zonage no.334**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis de conformité pour le règlement no.1579 modifiant le règlement de zonage no.334 de permettre, dans la zone C03-342, la construction d'immeubles d'au plus 8 étages et 32 logements et pour modifier certaines normes prescrites à la grille (secteur Sainte-Angèle-de-Laval);

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC doit examiner la conformité du règlement eu égard aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 237.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du SADR et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.328 régissant l'examen de conformité des plans et règlements de la MRC de Bécancour établit les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen au SADR et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de telles dispositions ne sont pas exemptées de l'examen de conformité tel qu'indiqué à l'article 7 du règlement no.328 de la MRC de Bécancour;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de la modification est de permettre la construction d'immeubles de plus forte densité et de réviser certaines normes inscrites à la grille;

CONSIDÉRANT QUE la zone C03-342 se situe à l'intérieur de l'affectation « périmètre urbain » au SADR;

CONSIDÉRANT QUE les usages résidentiels y sont autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la modification respecte les normes de lotissement prévues au document complémentaire puisqu'il s'agit d'un milieu desservi;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le règlement no.1579 modifiant le règlement de zonage no.334 afin de permettre, dans la zone C03-342, la construction d'immeubles d'au plus 8 étages et 32 logements et pour modifier certaines normes prescrites à la grille (secteur Sainte-Angèle-de-Laval) est conforme aux objectifs du SADR et aux dispositions de son document complémentaire.

**ADOPTÉE**

**9. GÉNÉRAL**

**9.1 Ouverture d'un concours – adjoint à l'inspecteur régional en bâtiment**

**RÉSOLUTION # 2019-05-90  
concours – adjoint à l'inspecteur régional en bâtiment**

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet au programme de financement « Emplois d'été Canada 2019 » pour un poste d'adjoint à l'inspecteur en bâtiment pour le service d'inspection régionale;

CONSIDÉRANT QUE Services Canada, dans une correspondance électronique datée du 23 avril 2019, a confirmé l'approbation de notre demande de financement;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- de pourvoir le poste d'adjoint à l'inspecteur régional en bâtiment;
- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à lancer le processus d'embauche;
- de nommer au comité de sélection les personnes suivantes : Daniel Béliveau, Martin Miron et Daniel René.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**9.2 Recyclage du verre**

M. Daniel Béliveau mentionne que Éco Entreprise Québec a fait une présentation lors du colloque printanier de l'ADGMRCQ. Beaucoup d'avancées ont eu lieu ces dernières années dans le domaine du recyclage du verre et de ses utilisations possibles. Une rencontre aura lieu avec la RIGIDBNY en juin ou septembre pour voir ce qui peut être fait sur le territoire de la Régie pour avancer dans ce domaine.

**9.3 Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale (ACSIS)**

**RÉSOLUTION # 2019-05-91  
alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2023  
désignation du Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour  
à titre de comité territorial**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour est signataire de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC du Centre-du-Québec a adopté, en date du 15 février 2019, le cheminement de projets proposés par la Table régionale de lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale;

CONSIDÉRANT QUE ce cheminement de projets nécessite que la MRC de Bécancour désigne officiellement un comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale afin d'identifier les priorités d'actions locales et de recommander les projets locaux à la Table des MRC du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour a signalé par écrit son intérêt à occuper le rôle de comité territorial;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale sont étroitement en lien avec la mission du Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil des maires de la MRC de Bécancour désigne le Comité de développement social et collectif de la MRC de Bécancour à titre de comité territorial dans le cadre de l'Alliance centricoise pour la solidarité et l'inclusion sociale 2018-2023 afin d'identifier les priorités d'actions locales en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de recommander les projets locaux à la Table des MRC du Centre-du-Québec.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU D'autoriser MM Mario Lyonnais, préfet et Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents nécessaires pour la réalisation de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

M. Daniel Béliveau ajoute qu'il s'agit d'un programme triennal qui pourrait verser jusqu'à 8M \$ dans la région.

**9.4 Cours d'eau**

**RÉSOLUTION # 2019-05-92  
travaux sur les cours d'eau – autorisations et engagements**

CONSIDÉRANT les demandes reçues pour l'entretien des cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du gestionnaire des cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE ces cours d'eau nécessitent un entretien mécanisé;

CONSIDÉRANT QUE les intéressés ont ou seront rencontrés;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs retenus ont la licence appropriée délivrée par la Régie du Bâtiment du Québec;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les travaux sur les cours d'eau prévus en 2019 soient autorisés et que les entrepreneurs soient engagés, ainsi qu'il suit :

Entrepreneurs potentiels pour la réalisation des travaux	Équipements fournis	Prix (taux horaire)
--	---------------------	---------------------

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

<b>Entrepreneurs potentiels pour la réalisation des travaux</b>	<b>Équipements fournis</b>	<b>Prix (taux horaire)</b>
Excavation Denis Demers	Pelle Komatsu PC-130	105 \$
	Pelle Komatsu PC-170	115 \$
	Pelle Komatsu PC-200	120 \$
	Camion benne Western	80 \$
	Camion fardier Inter	110 \$
9125-1348 Québec inc. (Pascal Chassé)	Pelle Komatsu 228	135 \$
	Débroussailleuse FEA 150	190 \$
Excavation A.S. 2007 inc.	Pelle Link Belt 160x2	115 \$
	Pelle Link Belt :X210	125 \$
	Pelle avec débroussailleuse Link Belt LX210	175 \$
	Bélier mécanique Case 550	90 \$
	Camion 10 roues	77.50 \$
	Camion 12 roues	92.50 \$
Excavation FMK	Pelle John Deere 180G	105 \$
	Pelle Cat 311D	90 \$
	Camion benne Inter 70S	100 \$
	Camion semi 9100	105 \$
	Remorque dompeuse Manac	80 \$
Excavation Roland Laquerre	Pelle John Deere 245G	125 \$
	Camion benne 10 roues Mack CV713	80 \$
	Camion semi Mack Larochelle	100 \$
	Fardier low bed Talbert DW55&a	105 \$
	Buteur JD 650G	90 \$
Excavation Alain Lemay	Pelle Case CX 130	105 \$
	Pelle Case CX 250	135 \$
	Pelle Case CX 350	185 \$
	Pelle Case CX 75	95 \$
	Débroussailleuse FEA ex-150 vt	195 \$
	Fardier Manac 50t	135 \$
	Drop deck Manac 3 essieux	125 \$
Drainage St-Célestin	Pelle Link Belt X2 210	135 \$
	Pelle Link Belt X2 160	125 \$
	Pelle Link Belt LX 330	175 \$
	Débroussailleuse FAE-UMM EX-150	40 \$
	Fardier-camion inter Trailing 10'	135 \$
	Fardier-camion Freithliner Manac 8'	135 \$
	Fardier-camion Ford Trailing 8'	135 \$

**ADOPTÉE**

M. Daniel Béliveau mentionne qu'un texte a été transmis aux journaux locaux en regard des bandes riveraines et des travaux dans les cours d'eau. M. Adrien Pellerin ajoute qu'une lettre sera transmise aux citoyens de Saint-Sylvère afin de les sensibiliser sur le sujet.

M. Mario Lyonnais ajoute que le gestionnaire des cours d'eau / ingénieur adjoint à la foresterie est là pour conseiller et aider les agriculteurs avant qu'ils ne commettent une infraction.

**9.5 Invitations / colloques**

**9.6 Demande d'aide financière et/ou d'appui**

**RÉSOLUTION # 2019-05-93  
acceptation d'aides financières**

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière reçues au cours du dernier mois;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci sont pertinentes;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier certifie que des fonds sont disponibles;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QU'une aide financière soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organisme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Culture Centre-du-Québec	GalArt 2019	750 \$
GROBEC	projet « Amélioration de l'habitat et inventaire de poissons à statut de la zone Bécancour	1 000 \$
ADMQ	colloque 2019 de la zone Centre-du-Québec	500 \$

**ADOPTÉE**

**10. AFFAIRES NOUVELLES**

**10.1 Financement temporaire – ingénierie fibre optique**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

**RÉSOLUTION # 2019-05-94  
projet de fibre optique  
renouvellement du financement temporaire relatif à l'ingénierie**

CONSIDÉRANT l'approbation, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, du règlement d'emprunt no.365 décrétant un emprunt pour l'ingénierie préalable à la construction d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au paiement des factures reçues relativement à l'ingénierie avant le financement permanent de cette dernière;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la Caisse Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser MM Mario Lyonnais, préfet et Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier à conclure et signer le renouvellement du financement temporaire avec la Caisse Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne selon les termes suivants :

- folio : 815-10021-0065334
- maximum autorisé : 2 000 000 \$
- déboursement : progressif, maximum de 10 déboursés
- taux d'intérêt : taux préférentiel variable (actuellement à 3.95%)
- durée du prêt : 12 mois
- type de prêt : ouvert

**ADOPTÉE**

**10.2 MADA – appel de projets 2019-2020**

M. Christian Baril mentionne que l'appel de projets a été lancé pour le programme de soutien à la démarche MADA. Il ajoute qu'il n'est peut-être pas nécessaire de reprendre l'exercice dans son ensemble mais d'actualiser la politique actuelle. M. Maurice Grimard ajoute que la table des aînés abonde dans le même sens.

De l'avis général, la MRC entreprendra la démarche pour toutes les municipalités.

**RÉSOLUTION # 2019-05-95  
démarche MADA**

CONSIDÉRANT l'appel de projets 2019-2020 pour le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT l'intérêt pour les municipalités de revoir et actualiser ce qui a été adopté en 2015;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE la MRC de Bécancour entreprenne les démarches nécessaires afin d'actualiser la démarche MADA pour l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC.

**ADOPTÉE**

**10.3 FARR – autorisations générales**

**RÉSOLUTION # 2019-05-96  
FARR  
autorisations générales**

CONSIDÉRANT les projets mis de l'avant par la Table des MRC dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions;

CONSIDÉRANT QUE ces projets nécessitent la contribution des 5 MRC de la région Centre-du-Québec;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE les sommes que doit investir la MRC de Bécancour dans les projets de la Table des MRC, dans le cadre du FARR, soient prises dans l'enveloppe « projets spéciaux » du Fonds de développement des territoires (FDT).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation des projets présentés dans le cadre du FARR et ce, pour et au nom de la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**

À la question de M. Raymond St-Onge relativement à la couverture cellulaire, M. Daniel Béliveau mentionne que le rapport final sera déposé lors de la prochaine rencontre de la Table des MRC. Ce rapport fera également l'état des coûts potentiels en regard des solutions proposées.

M. Christian Baril ajoute qu'avec la fibre optique, les besoins en tours, pour la diffusion du signal cellulaire, sont supérieurs mais nécessitent des tours beaucoup moins hautes.

**10.4 Fermeture de l'urgence du CLSC**

M. Mario Lyonnais dit avoir reçu, le mardi 7 mai, un appel téléphonique de l'attaché politique de la ministre de la santé qui lui faisait savoir que la ministre était en mode « solution » avec le CIUSSS. Il souligne que cet appel est un point très positif à l'inquiétude des gens qui se sont déplacés à la rencontre à Fortierville. Il ajoute aussi que la MRC attend que cette rencontre ait lieu avant de prendre position.

M. André Bélanger (Fortierville) se dit quand même très inquiet de perdre ce service. Mme Ginette Deshaies et M. Mario Lyonnais renchérissent en mentionnant que cette urgence couvre tout le territoire de la MRC ainsi qu'une partie de celui de la MRC de l'Érable.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION # 2019-05-97  
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (20h50).

**ADOPTÉE**

---

Mario Lyonnais  
Préfet

---

Daniel Béliveau  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
régionale de Comté de Bécancour**